



PRÉVENTION DES INCENDIES DE FORÊT DANS LE SUD-EST

Éléments de contexte :

La prévention des incendies de forêt est une politique publique portée par le MAA en concertation avec le MTE et Ministère de l'Intérieur, qui repose sur le titre III du code forestier intitulé "Défense et lutte contre les incendies de forêt". Elle s'exprime par un continuum d'actions en synergie : prévention, planification et prévision, surveillance, intervention, retour d'expérience, réhabilitation des espaces incendiés. Elle est prioritairement mobilisée dans les territoires particulièrement exposés aux risques d'incendies du Sud-Est et du Sud-Ouest du pays, mais, dans le contexte du changement climatique, elle est appelée à être mise en œuvre sur des espaces bien plus larges.

Objectifs :

- Faire progresser la connaissance du feu de forêt et du risque incendie.
- Identifier les acteurs de cette politique publique et les partenaires potentiels.
- Connaître les mesures de prévention mises en œuvre.
- Connaître les dispositifs de lutte et les interlocuteurs dans les SDIS

Public concerné :

Agents chargés de missions forestières des services déconcentrés du MAA

Contenu proposé :

Généralités sur les feux de forêts en France : statistiques, enjeux, stratégie générale de prévention et de lutte, politique du MAA et action réglementaire de l'état, organisation de la DFCI en zone Sud-Est (acteurs, missions, moyens).

Connaissance du feu : les causes du feu, la prévision du risque et les dangers météo, le comportement du feu, lutte contre les feux établis, base de données Prométhée.

Les moyens de prévention : les dispositifs de surveillance, le rôle particulier de l'ONF, la planification, les équipements de terrain (plan départemental et plans de massif).

Mesures réglementaires de prévention, les obligation légales de débroussaillage (OLD), rôle des DDTM en DFCI.

L'après-feu : la recherche des causes et circonstances d'incendie, le retour d'expérience, la restauration des terrains incendiés.

Intervenants :

Intervenants spécialisés

Date limite d'inscription :

1 mois avant

Durée :

4 jours

Nbre de participants maximum :

16

Responsable pédagogique :

Myriam ISSARTEL myriam.issartel@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Béatrice ANTOINE beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères.

Code RenoiRH formation :

NINFOD0005